



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 02

Séance du vendredi 24 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 janvier à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	13
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	04
		Absents :	02

Membres présents : BONIFACI Jean-François, BONY Sarah, , CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à CHEYNET Patrick), PIRAS Maria-Antionietta (Pouvoir à Jeanne PISTORES RAMAZOTTI)

Membres absents : BALDOVINI Antony, CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange

Date de la convocation : 20 janvier 2025

Date d'exécution : 27 janvier 2025

Date d'affichage : 30 janvier 2025

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.1612-1 DU CGCT

Le président rappelle que par dérogation au principe selon lequel les dépenses d'investissement ne peuvent être réalisées qu'après le vote effectif du budget primitif, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les crédits gérés dans des autorisations de programme) jusqu'à l'adoption du prochain budget primitif.

Ce dispositif permet à la collectivité de disposer de crédits d'investissement disponibles dès l'ouverture de l'exercice et de procéder ainsi au règlement de ses prestataires.

Pour information, le total des crédits d'équipements ouverts en 2024 hors crédits AP/CP s'élève à 3 037 767, 12 €.

Le montant maximum pour lequel le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'équipement s'établit à un montant de 759 441, 78 € selon le détail ci-après :

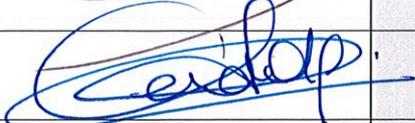
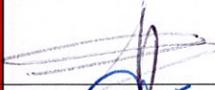
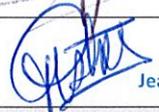
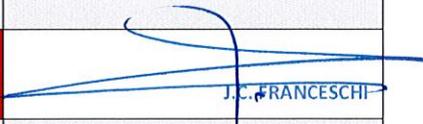
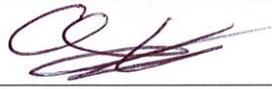
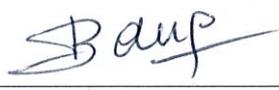
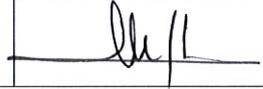
Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts 2024 (BP + DM)	Maximum d'ouverture Autorisé pour 2025
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	44 527, 52 €	11 131, 88 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	278 200, 00 €	69 550, 00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	2 715 039,60 €	678 759, 90 €
TOTAL		3 037 767, 12 €	759 441, 78 €

Le président propose au conseil que jusqu'au vote effectif du budget primitif de la commune pour 2025, le maire soit autorisé à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement, dans les limites fixées ci-dessus.

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le maire jusqu'au vote effectif du budget de la commune pour 2025, à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement, dans les limites fixées ci-dessous :

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts 2024 (BP + DM)	Maximum d'ouverture Autorisé pour 2025
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	44 527, 52 €	11 131, 88 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	278 200, 00 €	69 550, 00 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	2 715 039,60 €	678 759, 90 €
TOTAL		3 037 767, 12 €	759 441, 78 €

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
RAMAZOTTI JEANNE 1 ^{ère} adjointe Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
LUCIANI DOMINIQUE 2 ^{ème} adjoint Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
TADDEI LAURENCE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
GIULY MARTIN 4 ^{ème} adjoint Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Patrick CHEYNET	<input checked="" type="checkbox"/>				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	<input checked="" type="checkbox"/>				 Jeanne RAMAZOTTI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à					
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI					 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	<input checked="" type="checkbox"/>				 J.C. FRANCESCHI
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

